



Module 2 et 4 plaques E220



Désignation	Code
Pro 700 40R E220	V07049
Pro 700 60R E220	V07073
Pro 700 80R E220	V07050
PRO 700-40-B-E2-PL	V07231
PRO 700-80-B-E4-PL	V07232
PRO 700-60-B-E4-PL	V07237



Notice d'installation



Module 2 et 4 plaques E220



SOMMAIRE

1	INSTALLATION.....	4
1.1	GENERALITES	4
1.2	MANUTENTION – MISE EN PLACE	4
1.3	INSTALLATION	4
1.4	PLAQUETTE SIGNALÉTIQUE.....	4
2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE.....	4
2.1	CONTROLES AVANT RACCORDEMENT	5
2.2	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	5
2.3	CONTROLE APRES RACCORDEMENT	5
3	MISE EN SERVICE.....	5
	SE REPORTER A LA PARTIE MISE EN SERVICE UTILISATEUR	5
4	MAINTENANCE – INTERVENTIONS	5
4.1	REMPLACEMENT DES RESISTANCES	6
4.2	SCHEMAS DE CABLAGE	7
4.3	VUE ECLATEE	8
4.4	PIECES DE PREMIERE NECESSITE	9



Module

2 et 4 plaques E220



« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. »

Exclusivement pour la France

La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie

Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYSTEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation. Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de matériel de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYS'TEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

- ➡ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.
- ➡ ou à l'adresse e-mail suivante : synegdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYS'TEM-PRO procédera à l'enlèvement. »





Module

2 et 4 plaques E220



1 INSTALLATION

1.1 Généralités

L'installation doit être faite dans un local suffisamment aéré avec extraction mécanique, selon les règles de l'art conformément aux instructions de cette notice et les règlements en vigueur dans le pays d'installation.

Une attention toute spéciale doit être accordée aux réglementations de prévention incendies de l'établissement concerné.

Les utilisateurs doivent être formés à l'utilisation de cet appareil après installation

Le manuel utilisation doit être remis à l'utilisateur après installation.

Toute intervention ou dépannage sur un appareil doit être effectué par un installateur qualifié.

GARANTIE : La garantie est portée sur le contrat de vente. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien

1.2 Manutention – Mise en place

Il est impératif de laisser l'appareil sur son socle bois lors des manutentions jusqu'à l'implantation définitive. Déballer, vérifier le bon état de l'appareil.

En cas d'avaries, signifier les réserves sur le bordereau de livraison, les confirmer au plus tard sous 48 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur.

1.3 Installation

Installer impérativement sous une hotte d'extraction.

Si cet appareil doit être mis en place près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble, de bordures décoratives, il est recommandé que ceux-ci soient faits d'un matériau non combustible, si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, bon isolant thermique non combustible. En cas de doute sur les matériaux, implanter votre appareil avec un espace de 10 cm.

Retirer toutes les protections plastiques des habillages.

Mettre l'appareil sur son emplacement de travail.



- **Appareil fixe :**

Mettre les pieds (ceux-ci sont livrés dans un carton séparé).

Régler l'appareil de niveau en agissant sur le réglage en hauteur des pieds pour obtenir une hauteur du plan de travail horizontal à 900 mm.

- **Appareil mobile :**

Les roulettes freins doivent être impérativement bloquées lorsque l'appareil est en position de raccordement et tout le temps de l'utilisation.

Le dispositif anti-arrachement doit être impérativement mis en place

1.4 Plaquette signalétique



Figure A

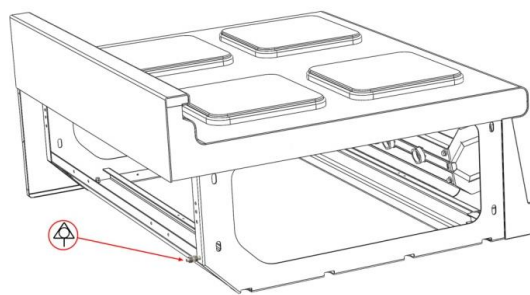


Figure B

Chaque appareil comporte une plaquette signalétique sous le plancher (Figure A)



Module 2 et 4 plaques E220



2 RACCORDEMENT ELECTRIQUE



L'appareil doit être obligatoirement raccordé à la terre
Il y a danger à mettre l'appareil en service sans relier sa masse à la terre
Utiliser du câble normalisé (245 IEC 57 ou 245 IEC 66) ou toute autre nature de câble présentant les mêmes caractéristiques.
S'assurer que l'installation fixe de l'utilisateur comporte un dispositif à coupure omnipolaire ayant une distance d'ouverture des contacts conforme à la norme EN 60335-1



Les appareils mobiles sont munis d'une fiche de prise de courant appropriée à la puissance.
Cette fiche doit être accessible en permanence.
Attention : Raccorder la borne d'équipotentialité (**Figure B** rep Equipotentielle)

2.1 Contrôles avant raccordement

Avant de procéder à la mise sous tension de l'appareil, s'assurer :

- Que la tension électrique du réseau est compatible avec la tension et la puissance de l'appareil.
- De la bonne fixation du câble,
- Du bon serrage des connexions de l'appareil,
- Que la section du câble est compatible avec la puissance de l'appareil.

2.2 Raccordement électrique



Figure C

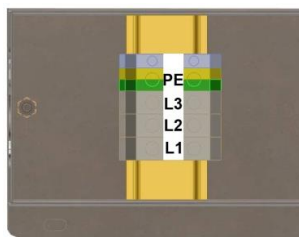


Figure D

Raccorder l'appareil au bornier de raccordement (Figure D) en respectant les indications portées sur l'étiquette du coffret. (Figure C)

2.3 Contrôle après raccordement

Après raccordement s'assurer :

- De la bonne mise à la terre, (voir les avertissements)
- De l'isolement de l'équipement électrique.
- Du bon fonctionnement de l'appareil et des organes de sécurité.

3 MISE EN SERVICE

Se reporter à la partie mise en service utilisateur

4 MAINTENANCE – INTERVENTIONS



Avant toute maintenance couper le réseau électrique.



Module 2 et 4 plaques E220



4.1 Remplacement des résistances

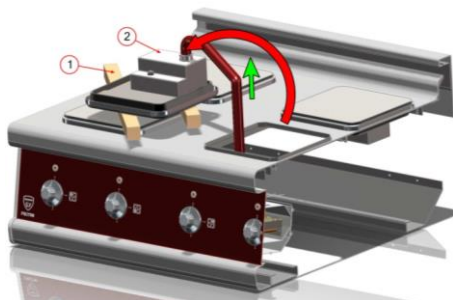


Figure E

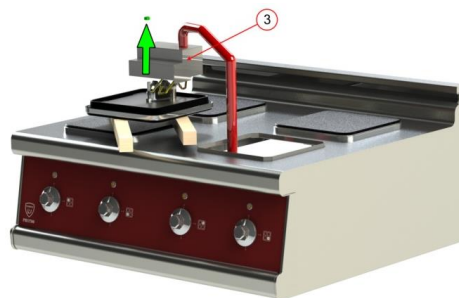


Figure F

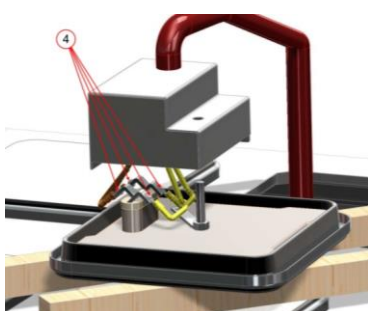


Figure G

- Mettre un dispositif de calage (**Figure E rep 1**), lever la plaque puis la retourner (**Figure E rep2**)
- Dévisser la vis de fixation du capot de protection des connexions (**Figure F rep 3**)
- Déposer le caisson de protection (Figure G). déconnecter les raccords plaque (**Figure G rep 4**).
- Procéder au remplacement des plaques.

4.2 Remplacement des commutateurs



Figure H

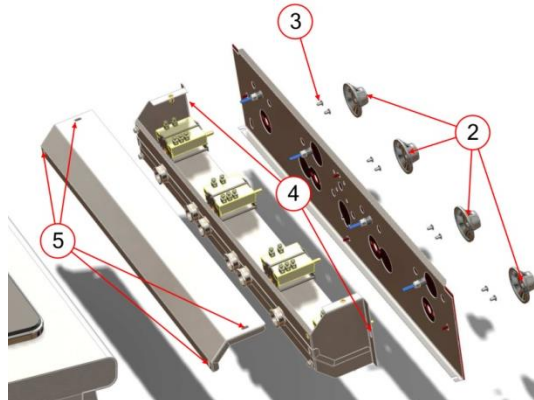


Figure I

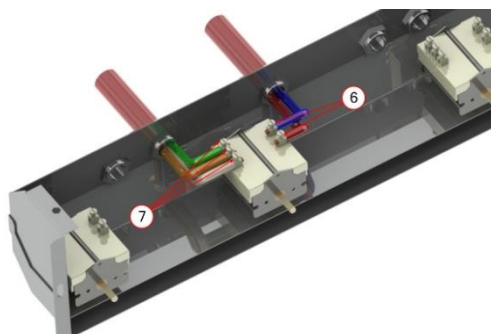


Figure J

Déposer le bandeau bas.(Figure H rep 1).Puis tirer le capot commande vers soit .

Dépose du coffret électrique.

Enlever les manettes Figure I rep 2, les vis de fixation des commutateurs Figure I rep 3 puis les fixations du coffret électrique Figure I rep 4.

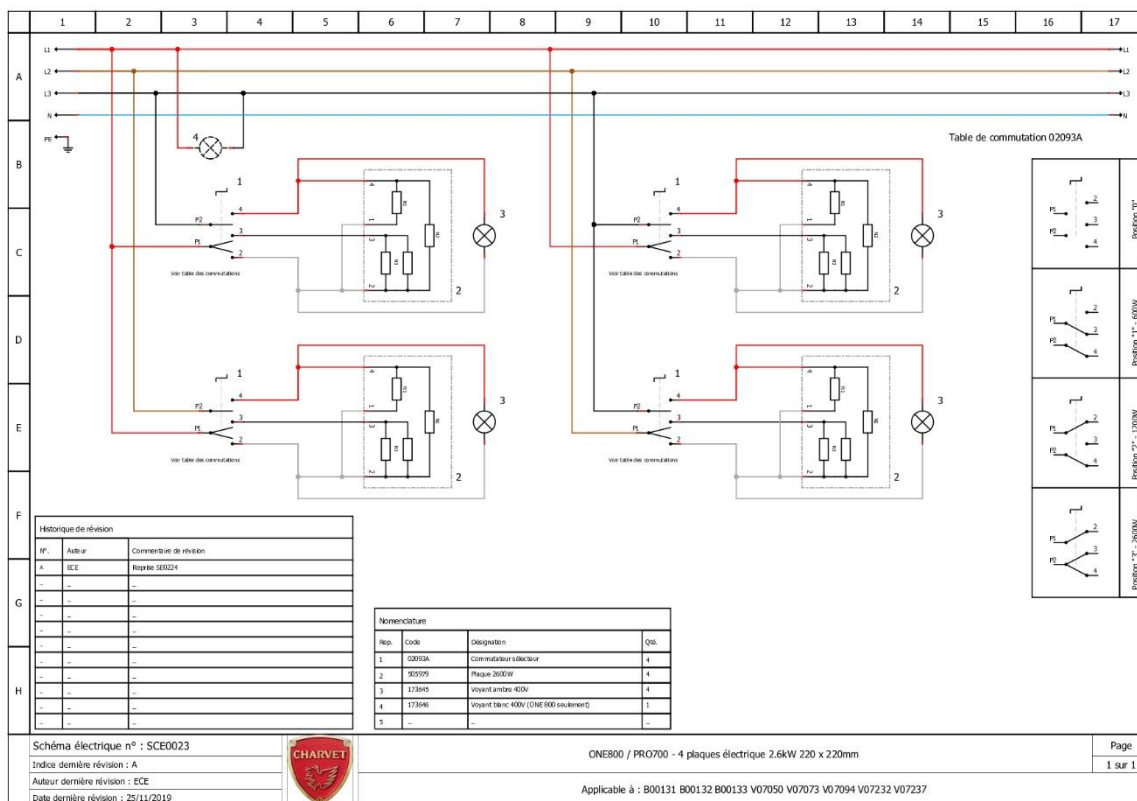
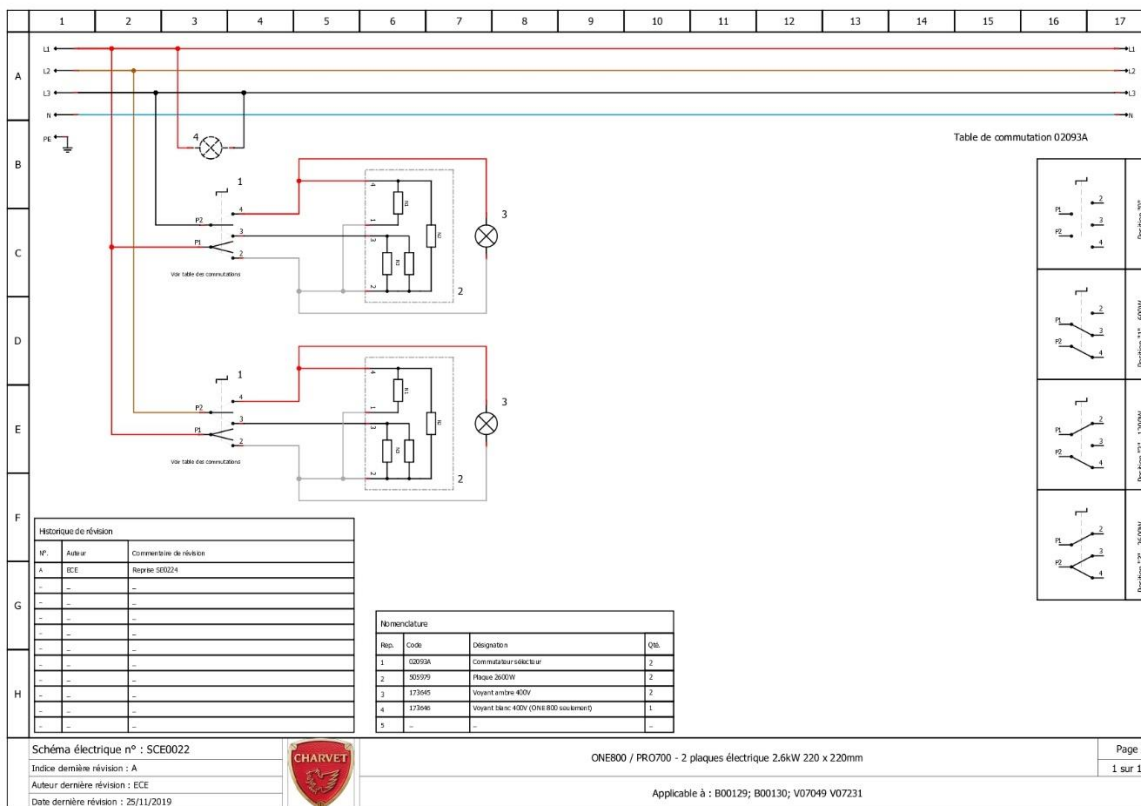
Déposer le capot du coffret électrique (Figure I rep 5). Déconnecter les branchements (Figure J rep 6-7) et remplacer le commutateur



Module 2 et 4 plaques E220

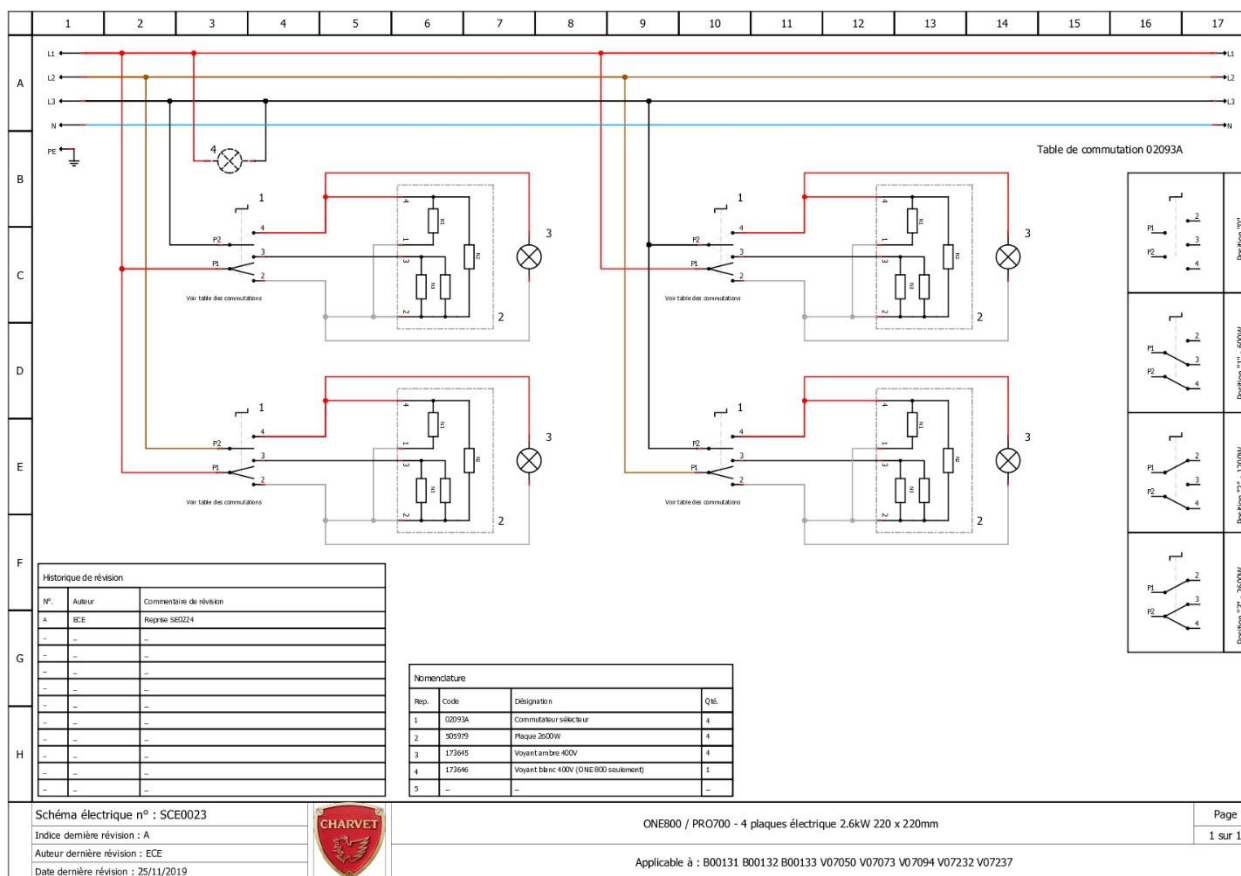


4.3 Schémas de câblage

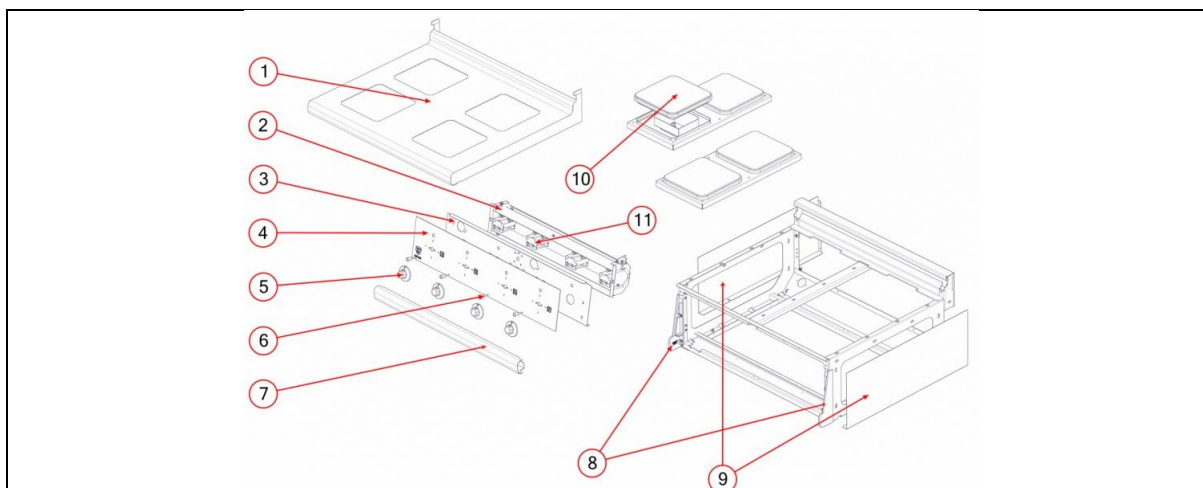




Module 2 et 4 plaques E220



4.4 Vue éclatée



N°	Description	Code	N°	Description	Code
01	Corps de dessus 80 E4-PL	171391	05	Manette électrique	501146
	Corps de dessus 60 E4-PL	171390	06	Voyant ambre 400V	505925
	Corps de dessus 40 E2-PL	171385	07	Bandeau inox Pro 700 80	170427
02	Corps coffret 80 E4-PL	171395	08	Pièce de fermeture côté droit	505624
	Corps coffret 60 E4-PL	171393		Pièce de fermeture côté gauche	505625
	Corps coffret 40 E2-PL	170386	09	Panneau d'habillage gauche	170679

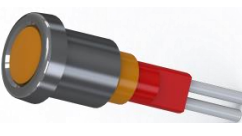


Module 2 et 4 plaques E220



03	Capot de cde Inox 40-E2-PL	170290		Panneau d'habillage droit	170681
	Capot de cde Inox 60-E4-PL	170323	10	Plaque fonte carré 220x220	505979
	Capot de cde Inox 80-E4-PL	170338	11	Commutateur de plaque fonte	02093A
04	Capot cde email 40-E2-PL	505893			
	Capot cde email 60-E2-PL	505974			
	Capot cde email 80-E2-PL	505894			

4.5 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
02093A		505925		501146	
Commutateur 4 position		Voyant ambre 400 V		Manette électrique	
505979					
Plaque fonte carré 220x220					



Module 2 et 4 plaques E220



Désignation	Code
Pro 700 40R E220	V07049
Pro 700 60R E220	V07073
Pro 700 80R E220	V07050
PRO 700-40-B-E2-PL	V07231
PRO 700-80-B-E4-PL	V07232
PRO 700-60-B-E4-PL	V07237



Notice d'utilisation



Module 2 et 4 plaques E220



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	4
2	PANNEAU DE COMMANDE	4
3	AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE	4
4	MISE EN SERVICE.....	4
4.1	AVERTISSEMENT	4
4.2	UTILISATION	4
5	MISE HORS SERVICE	5
6	ENTRETIEN	5
6.1	NETTOYAGE.....	5
6.2	CONSEILS PRATIQUES.....	5
7	PIECES DE PREMIERE NECESSITE.....	5



Module

2 et 4 plaques E220



« Conformité au décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005. »

Exclusivement pour la France

A - La Société Paul CHARVET assume, conformément à l'article 18 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques, le financement et l'organisation de l'élimination de ses déchets. A ce titre, la Société Paul CHARVET reprend l'entière propriété des équipements électriques et électroniques en fin de vie

Le matériel devra être palettisé et devra être, prêt pour le chargement sur un lieu accessible par le transporteur. Sauf circonstance exceptionnelle, le matériel ne devra en aucun cas avoir été démantelé même partiellement, en cas contraire, la société CHARVET se réserve le droit de refacturer les coûts de traitement et de prise en charge.

B - Modalités de prise en charge :

Les modalités de prise en charge sont encadrées par l'accord SYNEG/RECYSTEM-PRO qui stipule que : « De façon à remplir leurs obligations, les producteurs d'équipements électriques et électroniques de grandes cuisines regroupés au sein du SYNEG, ont mis en œuvre un dispositif visant à la collecte et au traitement/ recyclage des DEEE conformément aux dispositions du décret.

Les matières ou substances néfastes pour l'environnement (comme les fluides frigorigènes ou les mousses) sont extraites ou séparées. Les fractions métalliques (inox, zinc, cuivre...) sont broyées et acheminées chez des affineurs pour réutilisation. Dès lors, que vous devez, faire reprendre un matériel électrique provenant d'un constructeur de matériel de cuisines professionnelles du SYNEG, vous devez contacter impérativement RECYS'TEM-PRO, l'opérateur retenu pour la gestion des DEEE

- ➡ au numéro de téléphone : 01 45 01 71 43.
- ➡ ou à l'adresse e-mail suivante : synergdeee@recystempro.com

Il vous sera alors adressé une fiche de demande d'enlèvement sur laquelle figureront les éléments suivants :

- nom du producteur de l'équipement
- type d'équipement
- poids estimé
- lieu d'enlèvement
- nom et coordonnées de l'installateur
- adresse de facturation

Après vérification auprès du Producteur et l'obtention de son accord, RECYS'TEM-PRO procédera à l'enlèvement. »





Module 2 et 4 plaques E220



1 INTRODUCTION



Nos appareils sont à usage professionnel et doivent être utilisés par du personnel qualifié. Pour toute modification concernant du matériel en place ou pour toute installation nouvelle, il faut impérativement faire appel à un installateur qualifié.

GARANTIE : la garantie est portée sur le contrat de vente. Pour toute intervention de garantie, s'adresser à un revendeur agréé. Cette garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une mauvaise installation, utilisation ou d'un mauvais entretien.

2 PANNEAU DE COMMANDE

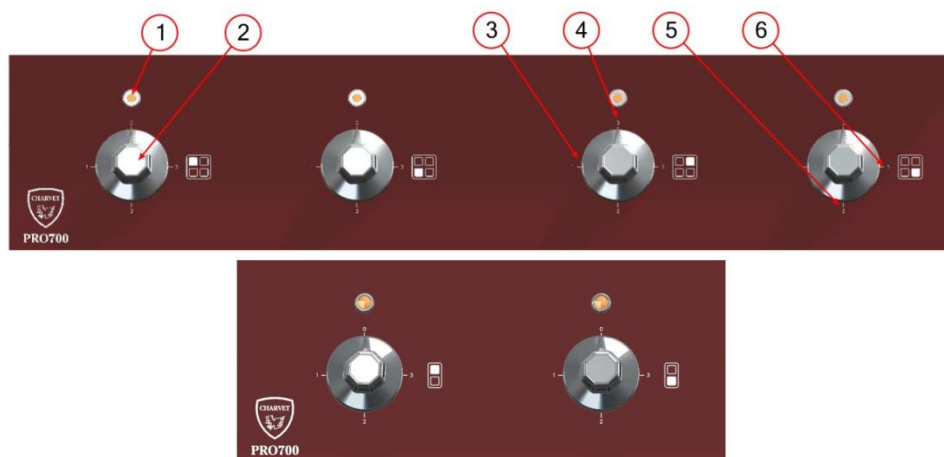


Figure H

Repères	Désignation
1	Voyant ambre (Mise en fonction))
2	Manette électrique
3	Position : « 1 » puissance = 400W
4	Position : « 0 » puissance = 0
5	Position : « 2 » puissance = 1400W
6	Position : « 3 » puissance = 2600W

3 AVANT LA PREMIERE MISE EN ROUTE

- Avant la première mise en service, il est conseillé de nettoyer l'appareil afin de retirer les poussières ou impuretés accumulées durant la période de stockage.
- Retirer tous les plastiques de protection des aciers inoxydables.
- S'assurer que les organes de commande sont fonctionnels.

4 MISE EN SERVICE

4.1 Avertissement



Pensez à arrêter la chauffe des plaques avant chaque nettoyage.
Attention les plaques restent chaudes.
Ne pas laisser chauffer à vide les plaques sans récipient.

4.2 Utilisation

L'appareil étant sous tension :

- Mettre le commutateur sur la position désirée (**Figure H** rep 2)
- Le voyant ambre s'allume (signe de mise en fonction) (**Figure H** rep 1).
- L'appareil est en chauffe, il est nécessaire d'attendre environ 10-15 minutes avant de commencer les cuissons.



Module 2 et 4 plaques E220



5 MISE HORS SERVICE

Mettre la (les) manettes de commande sur la position « 0 ».

6 ENTRETIEN



Pour un meilleur service, il est conseillé de faire entretenir régulièrement le matériel par un installateur qualifié.

Prévenir votre installateur pour remplacer les organes de commande défectueux en vue d'une prochaine utilisation.

La responsabilité du constructeur et de l'installateur ne sauraient être mise en cause si l'opérateur ne fait la demande d'intervention suite à des dysfonctionnements



Attention : certaines pièces de cet appareil sont protégées par le fabricant ; en cas de dysfonctionnement, faire appel à un installateur qualifié.

6.1 Nettoyage



Cet appareil ne doit pas être nettoyé aux moyens de projections d'eau et de jets d'eau sous pression. S'assurer de la mise hors tension de l'appareil.

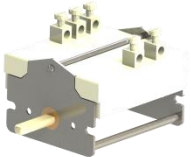
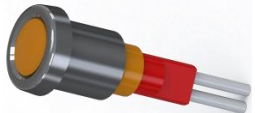
- Mettre à l'arrêt. Après chaque service il est fortement recommandé, avant le nettoyage, de mettre hors tension les appareils.
- Laver, avec une éponge, à l'eau savonneuse (ou autre produit détergent neutre).
- Passer un chiffon gras après chaque nettoyage.
- Proscrire l'eau de javel et tout produit acide, même très diluée

6.2 Conseils pratiques



Ne pas laisser surchauffer la plaque sans usage

7 Pièces de première nécessité

Code	Désignation	Code	Désignation	Code	Désignation
02093A		505925		501146	
Commutateur 4 position		Voyant ambre 400 V		Manette électrique	
505979					
Plaque fonte carré 220x220					